

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les **VENDREDIS** après-midi fermés jusqu'au 6 septembre inclusivement

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 17, Numéro 4

AOÛT 2019

HERBICYCLAGE

HERBICYCLAGE

Laisser ses résidus de coupe sur place pour une pelouse durable



Saviez-vous que les résidus de gazon peuvent se dégrader en 24 h ?

AVANTAGES

- Production d'un engrais naturel
- Préservation de l'humidité du sol
- Augmentation de la résistance aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associé à l'enfouissement et au transport de ces résidus

TRUCS ET ASTUCES

- Vérifier le manuel d'instruction et mettre votre tondeuse en mode déchiquetage puis retirer le réceptacle
- Changer votre lame pour une lame déchiqueteuse
- Organiser votre coupe pour repasser sur les résidus
- Tondre à 3 po lorsque le gazon a atteint 4 po
- Défaire au râteau les amas de résidus qui bloquent le soleil et l'air

MYTHES : RÉALITÉS

Cause l'accumulation de chaume

- Faux, en fait, l'herbicyclage améliore le milieu de vie des microorganismes qui se nourrissent du chaume ce qui en réduit l'épaisseur.

Nuit à l'apparence de la pelouse

- Faux, en coupant seulement le tiers de la longueur du gazon, on ne voit pas d'accumulation

DES SURPLUS ?



Composter sur place, combler une excavation, faire un paillis pour plate-bande ou les apporter à l'écocentre



L'été, les résidus de gazon représentent jusqu'à 50% des déchets résidentiels enfouis, un coût supplémentaire pour vous et pour l'environnement.

418 856-2628 / 1 888 856-5552

www.co-eco.org



NOUVEAUTÉ AU TERRAIN RÉCRÉATIF DE LA GRÈVE MORENCY

Êtes-vous passé dernièrement au terrain récréatif de la Grève-Morency ? Si non, il vous faudra le faire, car de nouvelles améliorations ont été effectuées afin que vous puissiez bénéficier encore plus des activités de plein air. En effet, des sentiers de marche, jeu de pétanque et terrain de volley-ball de plage vous attendent et agrémentent désormais les lieux. La plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces va bon train. On a profité du beau paillis gratuit disponible à l'Écocentre situé sur la route à Cœur. Alors, n'hésitez pas de passer faire un arrêt, et, laissez-vous séduire par l'accès aux berges du fleuve St-Laurent et la magnifique vue qu'il y a sur l'île aux Basques et les couchers de soleil, et surtout profitez de ce bel été au terrain récréatif de la Grève Morency.



PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **12 août** et **9 septembre** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL VENDREDI PM, PÉRIODE ESTIVALE

Nous vous rappelons que le *bureau municipal sera fermé les vendredis de 13h à 16h* pour la période estivale, et cela **dès le 7 juin jusqu'au 6 septembre inclusivement.**



RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le ramonage des cheminées effectué par l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr » débutera bientôt et devrait être complété d'ici la mi-septembre. Si d'ici là, votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au ☎ 418-851-4556 pour rendez-vous le plus rapidement possible.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS !

La municipalité est heureuse de vous souhaiter la bienvenue à Notre-Dame-des-Neiges; un territoire riche en histoire, en paysages et en possibilités. C'est probablement ce qui vous a attiré au premier coup d'œil. Nous sommes fiers de vous compter maintenant parmi nous! En automne 2019, le Comité d'accueil conviera les nouveaux arrivants à une activité d'accueil. Vous êtes un nouvel arrivant ? Faites-nous parvenir le formulaire "*Je suis un nouvel arrivant*" www.notredamedesneiges.qc.ca/formulaire afin de nous permettre de vous accueillir convenablement.

3^E VERSEMENT DE TAXES / 22 AOÛT 2019

Il vous est possible de procéder à votre 3^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèques et ce, avant le 22 août 2019.

L'ARROSAGE INTELLIGENT

Chers citoyens et citoyennes, nous faisons appel à votre civisme et votre conscience environnementale pour l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal. Nous vous demandons de minimaliser la consommation d'eau potable pour l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes, haies et autres végétaux et pour le lavage de véhicule, d'entrée, de bâtiment et de stationnement. Nous vous conseillons d'utiliser l'eau de pluie si vous en avez.

Si vous sentez vraiment le besoin d'arroser, veuillez-vous assurer de respecter l'horaire en vigueur soit du 15 juin au 15 septembre entre 19 h et 22 h et entre 5 h et 8 h les dimanches, lundi, mercredi et vendredi pour les numéros civiques **pairs** et **les dimanches, mardi, jeudi et samedi** pour les numéros civiques **impairs** seulement avec un système d'arrosage mécanique ou d'un système d'arrosage automatique, pour fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes, haies et autres végétaux. L'arrosage durant le jour est peu efficace puisque la chaleur fait évaporer l'eau au fur et à la mesure.

Si vous avez une nouvelle pelouse ou une nouvelle haie fraîchement plantée, sachez qu'il vous est possible de venir vous procurer un permis d'arrosage pour 15 jours consécutifs, et ce sans frais.

En espérant votre grande collaboration.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Un crédit d'impôt remboursable a été instauré en 2017 afin d'appuyer financièrement les propriétaires qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Il s'agit d'une belle opportunité pour vous cher citoyen.

Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1er avril 2022.

L'aide financière accordée peut atteindre 5 500 \$ par habitation admissible. Elle correspond à 20 % de la partie excédant 2 500 \$ des dépenses admissibles. Ces dépenses doivent être issues de travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées d'une résidence principale, ou d'une résidence secondaire si elle est habitable à l'année et généralement occupée par le propriétaire.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre comptable ou Service Québec adresse courriel <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>.

CIRCULATION DE VTT SUR LA PLAGE

Comme plusieurs ont pu le constater, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges en collaboration avec le Comité de ZIP de l'Est-de-l'Estuaire ont procédé à des travaux d'aménagement de la rive et du littoral dans le secteur de la rue de la Grève afin de réhabiliter l'habitat côtier.

Ceci est non seulement un gain environnemental, mais également une protection supplémentaire pour les résidences riveraines et les infrastructures municipales.

Cependant, nous sommes forcés de croire que tous n'ont pas la même conscience environnementale pour ce type de milieu. **Nous tenons à vous rappeler que la circulation de véhicule de tout genre sur la plage (littoral) est strictement interdite** en vertu du *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. La circulation de véhicule brise le milieu naturel et crée des foyers d'érosions. La seule circulation permise est celle dans le cadre de travaux autorisés ou d'activités de pêche.

Nous avons constaté que certains citoyens utilisent des véhicules tout terrain pour aller ramasser le bois flotté, se promener sur la plage ou ramasser des algues ce qui est interdit. Le ramassage du bois flotté et des algues doit se faire manuellement (à pieds) sans véhicule.

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et les propriétaires riverains tentent par tous les moyens légaux de restaurer les rives et le littoral afin de protéger les propriétés et les infrastructures existantes et importantes. Nous aimerions que les individus fassent également leur part afin de préserver notre milieu de vie tant apprécié. Nous vous invitons à les dénoncer directement au ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en communiquant au bureau régional de Rimouski en composant le 1-418-727-3511.

En espérant votre grande collaboration.

INVITATION TOURNOI BALLE-DONNÉE 16 & 17 AOÛT 2019

Le tournoi de balle du Club optimiste de Notre-Dame-Des-Neiges aura lieu le 16-17 Août au stade Gaétan-Lajoie à Rivière-Trois-Pistoles.

Pour inscription :
Une équipe doit être composée de :
-6 hommes de 13 ans et plus
-2 femmes
-1 enfant de 12 ans et moins

Prix : 120,00\$ par équipe
Date limite : 10 août 2019
Pour inscription et/ou renseignement :
Mikael Rioux (418) 951-3020

